



ARRETE

Portant désignation, à compter du 1^{er} janvier 2026, des correspondants du Cantal au sein de l'AFA
(Agence Française de l'Adoption)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL ;

Vu l'article L223-7 et R147-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services ;

ARTICLE 1^{er} :

Désigne :

- Madame Laura GINESTE,
Assistante Sociale Mission Adoption
- Madame Laure LACASSAGNE
Référente Mission Adoption

En tant que correspondantes départementales de l'AFA (Agence Française de l'Adoption)

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratif du Département

Fait à AURILLAC le 2 février 2026

Le Président du Conseil départemental,

Bruno FAURE